

de la 104^{ème} Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 19 octobre 2024 à Lausanne/VD

Présidée par : Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. Appel

Ayants droit de vote : 179 déléguées ayant droit de vote. Autres participantes : 7 membres du conseil de la Société coopérative, 5 membres de la commission d'administration de la CAS et 2 collaborateurs de l'administration, 5 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 6 cheffes de secteur / présidentes de commission, 6 membres de la direction, 32 invitées d'honneur, 39 membres de la garde d'honneur, 3 employées du secrétariat, 17 membres du comité d'organisation (y compris accompagnement d'honneur), 15 co-voyageurs des associations et 2 autres personnes (y compris traduction) – soit un total de 318 personnes présentes.

2. Election des scrutateurs.trices

Les membres de la CCG sont élu.e.s comme scrutateurs.trices par élection tacite.

3. Election de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est réélu comme organe de révision.

4. Élection de remplacement de la Société coopérative

Les nouveaux membres du CC élus, Lysiane Tissières et Renate Krähenbühl, qui succèdent à Felix Mangold et Martin Hebeisen, sont également élus sans opposition comme membres du comité coopératif.

5. Rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel, comptes annuels au 31 décembre 2023, budget 2025 et rapport de l'organe de révision

Aucune discussion n'est demandée au sujet du rapport de gestion qui comprend

- le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative du 21 octobre 2023 à Cham/ZG,
- le rapport annuel, les comptes annuels 2023, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2025.

6. Prise de décision

6.1 Approbation du rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2023

Le rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2023 est approuvé à l'unanimité et il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

6.2 Utilisation du résultat comptes 2023

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, l'Assemblée des délégués de la Société coopérative décide à l'unanimité de reporter la perte du bilan 2023 de CHF 361'255.86 à compenser avec la réserve facultative de bénéfice selon CO 674.

6.3 Approbation du budget 2024

Le budget 2025 est approuvé sans voix contraire.

7. Révision des statuts et du règlement

La modification du droit des coopératives entraîne une adaptation des statuts. Celle-ci est adoptée à l'unanimité en tant que révision partielle des statuts et entre en vigueur le 01.01.2025.

Les modifications du règlement sont également adoptées sans opposition et entrent en vigueur au 01.01.2025.

8. Divers

- La réunion d'information s'adressant aux responsables des assurances des associations aura lieu le 20 juin 2025 dans le cadre d'un apéritif à l'ETF à Lausanne, suivi d'une visite commune du show de l'ETF.
Brigitte a demandé aux fédérations de faire connaître l'ASP et ses prestations aux clubs et a proposé que les membres de la commission administrative le fassent volontiers personnellement lors des conférences des présidents et des moniteurs.
- Le 01.12.2023, Stefanie Rickermann a pris la succession d'Andrea Hofer. Eveline Zumsteg quittera l'ASP à la fin de l'année et son successeur, Anabel Meyer, commencera le 01.12.2024.
- D'un commun accord, la SVK s'est séparée de l'administratrice Caroline Figueroa. Les modalités de sa succession seront communiquées prochainement.
- Les participant.e.s à l'Assemblée des déléguées de la Société coopérative reçoivent à nouveau un présent de la CAS. Il s'agit d'un verre de confiture et d'un verre de vin cuit (Raisinée).
- Brigitte Häni conclut en remerciant le président central Fabio Corti, l'ensemble du conseil de la Société coopérative, la commission d'administration, l'administratrice et les collaboratrices de l'administration ainsi que les président.e.s des associations et sociétés FSG et les délégué.e.s pour leur collaboration, leur soutien et leur attention appréciés.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du conseil de la Société coopérative :	Fabio Corti
Présidente de la commission d'administration :	Brigitte Häni
Rédactrice du procès-verbal :	Stefanie Rickermann